

En préambule : quelle que soit la méthode utilisée, l'employeur doit au préalable :

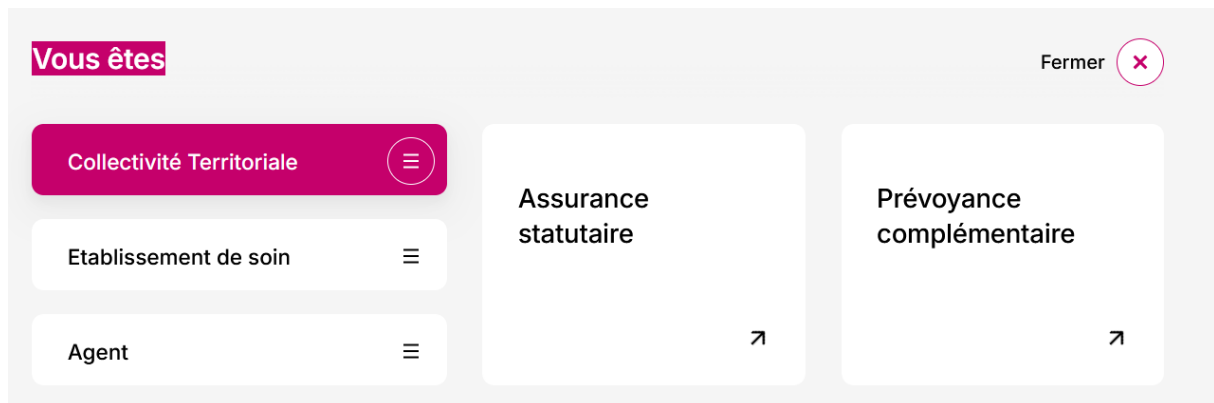
- **Avoir réalisé l'adhésion de la collectivité au contrat prévoyance sur le site de RELYENS** (si vous n'avez pas reçu ou perdu le mail d'invitation pour l'adhésion de la collectivité au contrat cadre, contactez rapidement le [CDG Mme TOURAINE](#) ou [Mme BOISSONNOT](#) au [CDG](#)).
- Informer les agents du choix du contrat collectif prévoyance MNT/ RELYENS à adhésion facultative ;
- Transmettre la plaquette des garanties du contrat prévoyance aux agents,
- Informer les agents du montant de la participation octroyée en 2026 (Flyer disponible sur le site internet du CDG),
- Informer les agents sur les modalités d'adhésion (guide d'adhésion pour les agents à leur remettre)

**METHODE N°1 (à privilégier)**

Prérequis : Les agents disposent d'une adresse mail professionnelle.

Vous allez les inviter à adhérer en leur transmettant un mail via l'appliquatif RELYENS :

**1- en vous connectant à votre espace Collectivité /Relyens.**



Cliquez « **collectivité territoriale** » et sur « **prévoyance complémentaire** ».

Puis dans le menu à droit : cliquez sur « **contrats** »

Pour inviter les agents de votre collectivité : cliquez sur « Détails du contrat » puis « Ajouter un agent »

Saisissez les adresses mails des agents de la collectivité dans la zone, puis cliquez sur « Enregistrer »

Les agents recevront un e-mail « RELYENS » les invitant à adhérer au contrat

## METHODE N°2

3



Cette méthode peut être utilisée également si vous devez accompagner des agents à la saisie de leur adhésion.

Les agents ne disposent pas d'adresses mail professionnelles.

Vous pouvez leur remettre **le code d'adhésion en ligne** de votre contrat qui se situe au niveau de votre contrat du 01/01/2026 au 31/12/2031.

Nombre d'agents dans la collectivité ? 50 ✎  
Période Du 01/01/2026 au 31/12/2031  
Compagnie d'assurance MNT COMMERCIAL ET GESTION DELEGUEE

Ajouter un agent 👤+

Documents manquants (1)

Type Délibération participation employeur Ajouter +

Code d'adhésion en ligne

code Copier le code 📄

23 Adhérents à ce contrat au 16/11/2025

46 % de vos agents ont adhéré à ce contrat

### Pour accompagner l'agent à la saisie de son adhésion :

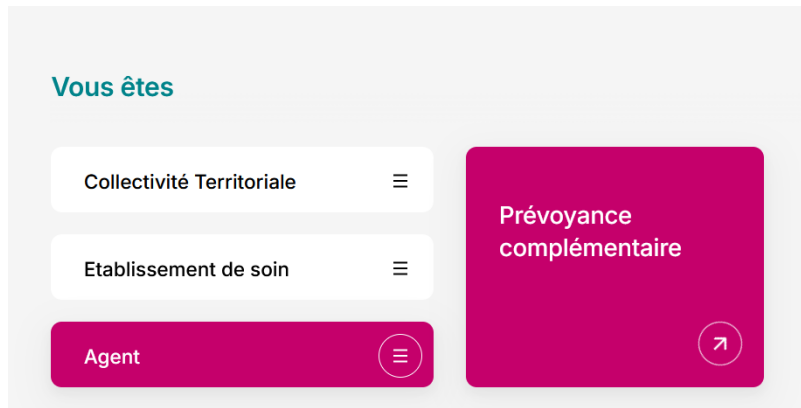
Se connecter au site de RELYENS : [www.relyens.eu](http://www.relyens.eu)

L'agent doit se munir de son téléphone portable et de son bulletin de salaire.



Cliquer sur «ESPACE CLIENT »

Vous allez réaliser la saisie comme suit :



Cliquer sur « Agent » et sélectionner « prévoyance complémentaire »

Cliquer sur « Adhérer à un contrat prévoyance »

**Saisir le code collectivité remis par votre employeur**

Et cocher « je suis humain »

Et cliquer sur « envoyer »

Vous accédez au parcours d'adhésion.

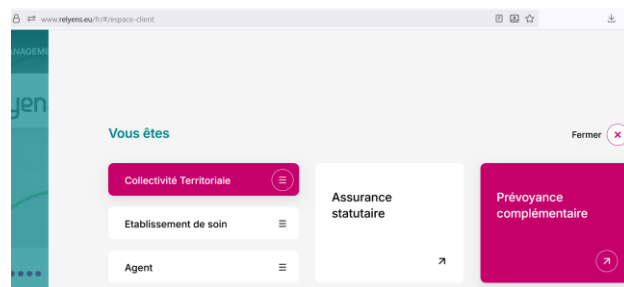
Si vous rencontrez des difficultés dans le processus d'adhésion, contactez les services de RELYENS aux numéros suivants :

02.48.48.21.00

02.48.48.20.90

### LE SUIVI DES ADHESIONS

Connectez-vous à votre espace collectivité adhérente



☞ Cliquez dans le menu « contrats » et ensuite sur « futures » pour connaître celles au 01/01/2026 (les actives concernent celles au présent contrat 2020-2025)

- 🛡 Indemnisations ▾
- 📄 Contrats
- € Cotisations
- ⚙ Droits & utilisateurs

Cliquez sur « détails du contrat » (celui au 01/01/2026 !)

En attente de document

### Prévoyance à adhésion facultative

Période: Du 01/01/2026 au 31/12/2031

Détails du contrat →

Cliquez « voir les adhérents »

Adhérents à ce contrat au 21/11/2025

Voir les adhérents 👤

## Les Adhérents

Cette liste présente l'ensemble des agents, y compris ceux en portabilité.

### Toutes les adhésions

Filtre rapide

! A traiter

✓ Actives

📅 Futures

🚫 Terminées

↓ Télécharger la liste des agents

Possibilité de télécharger la liste des adhérents

**Important :** n'oubliez pas de faire signer le document de décharge à tout agent qui ne souhaite pas adhérer au contrat collectif prévoyance. Ce document doit être classé dans le dossier individuel de l'agent.

#### Précisions sur le contrat prévoyance :

##### **Concernant la résiliation : 3 situations**

- Les agents adhérents à la convention actuelle prévoyance CDG en cours jusqu'au 31/12/2025 : aucune démarche de résiliation
- Les agents qui ont un contrat prévoyance labellisé auprès de la MNT et qui souhaitent adhérer au contrat collectif prévoyance au 01/01/2026 peuvent y adhérer → transmettre la liste des agents concernés à la MNT
- Les agents disposant d'un contrat individuel prévoyance auprès d'une autre mutuelle ou assureur doivent respecter un préavis de deux mois avant l'échéance pour résilier leur contrat individuel prévoyance.

*A noter : Les agents ne disposant pas aujourd'hui de contrat prévoyance, peuvent souscrire au contrat collectif prévoyance au 01/01/2026. Aucun délai de stage (aucune franchise) ne sera appliqué aux garanties, même si ces derniers sont présents dans votre collectivité depuis plus de 6 mois.*

##### **Concernant les agents intérimaires mis à disposition par le service intérim du CDG 79 :**

- Vous ne devez pas les faire adhérer à votre contrat, car ils relèvent du CDG79. Si des agents sont intéressés, les orienter vers le CDG79. Le montant de la participation sera celle du CDG et sera refacturée à la collectivité auprès de laquelle l'agent est mis à disposition.